



RÉGION ACADEMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Attribution d'HSE pour l'accompagnement linguistique des élèves Nouveaux Arrivants Allophones

Année 2021/2022

Notice d'information

Le CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants de familles itinérantes et de Voyageurs) est destinataire d'un contingent d'HSE dont le nombre est fixé à chaque rentrée scolaire dans le cadre du budget de l'académie de Toulouse.

Ces heures sont destinées à organiser des actions **d'apprentissage du français langue seconde** à destination des élèves qui ne peuvent être regroupés dans des dispositifs d'accueil (UPE2A) à cause de leur dispersion géographique ou faute de place.

Ces HSE sont destinées à la **prise en charge ponctuelle** d'élèves allophones **nouvellement arrivés** (inscrits dans une école française depuis moins d'un an).

Le nombre d'heures allouées sera compris entre **1 et 4 heures hebdomadaire**, en fonction du projet pédagogique de l'établissement et de l'effectif du groupe (au moins deux élèves).

Lorsque les besoins en FLS pour un effectif important sont récurrents, il convient d'envisager un dispositif pérenne en demandant l'ouverture d'une UPE2A auprès de la DSDEN.

CASNAV

Rectorat de Toulouse
CS 87 703, 31077
Toulouse cedex

Procédure

Les EPLE sollicitant des HSE **devront compléter le formulaire ci-joint**, également téléchargeable sur le site du CASNAV de Toulouse (<https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav/formulaire-demande-hse>). Il sera adressé conjointement à la DSDEN du département concerné afin d'informer les services des besoins et au CASNAV par courriel casnav@ac-toulouse.fr pour traitement et attribution des heures à l'attention de Mme Laurence CICLAIRE, IA IPR de Lettres, directrice du CASNAV.

Après examen du dossier et validation du projet, la demande d'heures est transmise par le CASNAV auprès de la **Division des Structures et des Moyens du Rectorat de Toulouse**, bureau **DOS 3** : dos3@ac-toulouse.fr qui procède à l'attribution des heures via le logiciel ASIE de l'établissement.

Une fiche **bilan de l'action** sera transmise aux établissements concernés en fin d'année scolaire. Elle sera à compléter et en renvoyer au CASNAV par retour de mail.

Les formateurs du CASNAV sont à votre disposition pour toute aide à la mise en place du projet (pédagogie, ressources, outils)

Formulaire de demande d'heures pour l'accompagnement linguistique des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés

Nom de l'établissement :

Adresse :

Numéro RNE/UAI de l'établissement :

Dossier suivi par :

Fonction :

Courriel :

Téléphone :

1 - PUBLIC CONCERNE

Nombre d'élèves concernés :

NOM	Prénom	Date de naissance	Origine géographique	Langue(s) Parlée(s)	Date de première scolarisation en France	Test de positionnement par CIO ou autre	Classe d'inclusion

2 - MISE EN ŒUVRE PEDAGOGIQUE

Objectifs d'apprentissage

.....
.....
.....
.....

3- ORGANISATION PROPOSEE POUR LES COURS DE FLS :

- **Nombre d'heures hebdomadaires :**
 - 1H / semaine
 - 2H / semaine
 - 3H / semaine
 - 4H / semaine
- **Date envisagée pour le début des cours :**
- **Nombre de semaines :**
- **Nombre total d'HSE demandées au CASNAV :**

A titre informatif : Accueil au 30 Novembre de 3 EANA. Demande de 2H hebdomadaires sur 18 semaines, soit 36 HSE

4- ENSEIGNANT FLS

CAS 1 : Enseignant(s) rattaché(s) à un établissement

Nom		
Qualité		
Établissement de rattachement		
Courriel		
Formation FLE/FLS (précisez)		
Habilitation DELF Scolaire	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Formations à prévoir auprès du CASNAV 2021/2022*	<i>sur place (stage en établissement type FIL</i>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	<i>dans le cadre du PAF</i>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

CAS 2 : Enseignant vacataire

Le CASNAV est destinataire de CV de personnels non titulaires en FLE/FLS.

Il peut si besoin accompagner les établissements dans la recherche d'un enseignant vacataire.

Il incombera au chef d'établissement d'établir le contrat de travail en lien avec le rectorat, service de la DPE4.

Date et signature du chef d'établissement

Visa de l'IA-DASEN

A COMPLETER PAR LE CASNAV

NOMBRE TOTAL D'HSE ATTRIBUEES :

OBSERVATIONS :

.....

.....